



**LE 29 OCTOBRE 2024**

**INFIRMIER.E.S  
HOSPITALIER.E.S :  
INDIGNEZ-VOUS !**

## **MOBILISATION POUR DES MOYENS À HAUTEUR DES BESOINS**

Nous sommes **265 331 infirmières et infirmiers** dans le secteur public hospitalier,  
*ensemble dépassons les clivages pour gagner nos revendications.*

### • **Le gouvernement clive les professionnel(le)s**

Depuis le chantage d'hier au droit d'option, jusqu'au droit de remords aujourd'hui, les gouvernements successifs ont cherché à diviser le corps des infirmiers.

Nous ne sommes plus TOUTES et TOUS sur le même pied d'égalité. Ainsi, pour des professionnel(le)s pourtant assujetti(e)s aux mêmes contraintes, les salaires diffèrent, tout comme nos âges de départ à la retraite : 57 ans, 59 ans, 60 ans, 62 ans ou 64 ans...

***La CGT revendique : Même profession, même travail, même salaire, même droit à retraite !***

- Ni option ni remords mais une seule et même grille pour l'ensemble des infirmier.e.s,

- La reconnaissance de la pénibilité de notre profession par le bénéfice de la catégorie active pour tou(te)s les infirmier.e.s.,

- La bonification d'un trimestre cotisé par année d'exposition, une pension sans décote et un départ à la retraite anticipé,

### • **Les nouvelles politiques de recrutement clivent les professionnel.le.s**

Les recrutements des infirmier(e)s en CDD ou CDI permettent aux directions de proposer des salaires supérieurs à ceux de la grille statutaire, et donc de mettre en concurrence les professionnel(le)s et les établissements, au sein d'un même GHT.

Cela démontre bien l'**insuffisance de rémunération des grilles de la FPH.**

***La CGT revendique : Une revalorisation de nos salaires et sûrement pas un salaire au mérite !***

- Le respect du statut avec mise au stage dès le recrutement,

- La revalorisation immédiate du point d'indice à 6 euros pour tou(te)s les agent(e)s hospitalier(e)s,

- La reconnaissance des qualifications avec a minima 10% d'augmentation immédiate des traitements des infirmier(e)s,

- Une carrière linéaire avec une grille salariale unique prenant en compte l'ancienneté sans obstacle (ni mérite, ni ratio),

- L'application du principe «*un salaire égal pour un travail de valeur égale*», notamment en comparant avec les professions à prédominance masculine,

- Un second grade pour les cadres de santé,

- Une équité de traitement entre les nouvelles recrues et les infirmier-es déjà en poste,

### • **La réforme que veut le gouvernement concernant la formation et la profession IDE va cliver les IFSI et les futurs professionnel(le)**

Le gouvernement veut casser le Diplôme d'État en transférant sa délivrance aux présidents d'Universités avec comme conséquence des contenus de formation qui seraient plus ou moins corrélés aux besoins des territoires ou des terrains de stages disponibles. Le diplôme **n'offrira donc pas les mêmes contenus pédagogiques en fonction des universités de rattachement.**

***La CGT revendique que soient garantis :***

- La même formation à l'ensemble des futurs professionnel(le)s quel que soit leur territoire de formation,

- Des acquis théoriques et pratiques de bases pour l'ensemble du champ d'exercice des infirmier(e)s sans minimiser certaines disciplines comme la pédiatrie, la psychiatrie...,

- Du temps et des effectifs supplémentaires en service pour accompagner les étudiant(e)s en stage,

- Les missions et la place de nos cadres de santé formateurs en IFSI,

- Le renforcement de la formation de base et le maintien d'un diplôme d'état délivré par l'État.



## LA SANTÉ PASSE PAR LA CONSIDÉRATION DES AGENT(E)S LES INFIRMIÈR.E.S SONT ESSENTIEL.LES !

Nous exigeons qu'ils et elles soient bien formé.e.s, revalorisé.e.s, considéré.e.s et qu'ils et elles puissent travailler en toute sécurité !

**CE 29 OCTOBRE 2024**, nos député-es seront amené(e)s à procéder au premier vote sur les finances. Soyons nombreu-ses-x pour exiger des moyens pour la santé et la revalorisation de ses professionnel(le)s !

